



Est ce que mes parents ont des droit dessus ?

Par **pierrick**, le **20/01/2008** à **14:26**

pere decede en 2003
l'enfant qui reste , le dernier de la famille s'occupe de sa mere ,qui est en maison de retraite handicapée , a le monopole de la reversion de sa mere.
travaillant partiellement en interim et étant propriétaire d'une maison il vit aisement sur les rentrées d'argents et par procuration sur sa mere.
ma question est:
est ce que les 2 enfants restant doivent touches quelque chose de la retraite du pere , ou ont il des droit tous simplement ?
mer

Par **ly31**, le **20/01/2008** à **20:38**

Bonsoir,
Le décès de votre père a eu lieu en 2003
Si j'ai bien compris vous êtes 3 enfants, dont un enfant s'occupe de votre maman qui est placée dans une maison de retraite et ce dernier gère ses finances
Est ce bien cela ?
Votre frère n'a pas tout a fait le monopole de l'argent de votre mère, car il se doit de régler la maison de retraite tous les mois, et celles ci sont très onéreuses
Cependant, si vous pensez, que votre maman n'est plus apte à gérer ses finances, vous pouvez aller au Tribunal de votre domicile, puis demander au Service des Tutelles, un dossier, tout ceci afin de faire examiner votre maman par un spécialiste et si besoin est, faire une demande de tutelle pour la protéger de tous abus
Je me tiens a votre disposition et je vous souhaite bon courage
ly31